



12 octobre 2024

« Dénoncer et stigmatiser », est-ce efficace ? Le cas du sous-secteur du thon aux États-Unis

Mesurer les résultats de la grande distribution dans le domaine environnemental et des droits humains

Au cours des dernières décennies, les organisations non gouvernementales et de la société civile (ONG/OSC) ont eu un recours accru au « dénoncer et stigmatiser » comme technique en vue d'améliorer la manière dont les entreprises ont un impact sur l'environnement et traitent les droits humains.

En réaction à ces initiatives utiles et indépendantes qui sensibilisent les consommateurs et modifient leur comportement, les entreprises privées ont récemment, souvent avec l'encouragement des États, fait émerger un ensemble d'acteurs dans le domaine de la certification des compagnies privées afin de donner une image positive au secteur privé en matière éthique, sociale et de gouvernance (ESG) [\[lire\]](#).

Les résultats obtenus par le processus de « dénoncer et stigmatiser » a été mitigé, et dans certains cas, la stigmatisation s'est même avérée contre-productive [\[lire en anglais\]](#). Quant à la certification ESG, elle a fréquemment été qualifiée de verdissement affiché [\[lire\]](#).

Aux États-Unis, l'ONG Greenpeace a surveillé les réalisations des principaux acteurs de la grande distribution du point de vue de la durabilité environnementale depuis 2008 en produisant la série de rapports « Carting Away the Oceans ».

À partir de 2021, Greenpeace US a publié des rapports spécifiques sur le sous-secteur du thon aux États-Unis. La dernière de ces publications, « The high cost of cheap tuna » (Le coût élevé du thon bon marché) [\[lire en anglais\]](#), montre que les résultats de la plupart des acteurs de la grande distribution sont bien en deçà de la norme.

Sur les 16 entreprises analysées, seules 2 obtinrent le score minimal de plus de 60 % pour l'indicateur¹ de Greenpeace, tandis que 8 d'entre elles obtinrent un score de moins de 30 %.



Que signifient ces scores concrètement ?

Les États-Unis sont l'un des principaux pays consommateurs de thon. Les entreprises de la grande distribution des États-Unis ont le pouvoir d'influencer l'industrie du thon au niveau mondial, y compris dans le domaine des droits humains des dizaines de milliers de personnes qui y travaillent.

Le secteur de la pêche est connu pour mal traiter ses travailleurs. On estime qu'environ 128 000 personnes y sont prises au piège du travail forcé [\[lire\]](#). On les abandonne parfois pendant des mois en mer et leurs droits sont sans cesse violés. En même temps, on les enrôle dans des activités de pêche illégale qui contribuent à la surpêche [\[lire p.7\]](#).

Il est intéressant de noter que les résultats obtenus du point de vue de la durabilité environnementale sont quelque peu plus encourageants que dans le domaine des droits humains.

En effet, pour ce qui est de la durabilité, 5 compagnies de la grande distribution sur 16 ont atteint un score de plus de 50 %. Quant aux droits humains,

¹ L'indicateur utilisé par Greenpeace est calculé à partir des réponses à 39 questions. Le poids accordé aux divers domaines est comme suit : politique d'approvisionnement en thon (20 %), traçabilité (20 %), plaidoyer et initiatives (10 %), droits humains et protection des travailleurs (25 %), approvisionnement actuel (20 %) et sensibilisation des clients et étiquetage (5 %).

seule 1 entreprise a dépassé les 50 %, ce qui illustre que cet aspect est généralement négligé. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que les consommateurs sont plus sensibles aux questions environnementales qui sont plus visibles sur les médias. La violation des droits humains est d'habitude associée à des circonstances de crises (surtout des conflits) et rarement à des situations « normales ».

Dans les pêches, cependant, la violation des droits humains est une situation « normale ». Les victimes sont pour la plupart originaires de pays pauvres, souvent d'Asie (par exemple les Philippines). Dernièrement, les conditions de travail horribles des travailleurs de la mer ont été évoquées en détail lors de la pandémie de la COVID-19, notamment en parlant des équipages abandonnés sur leur bateau en rade des ports dans un état intolérable, à la limite de la survie.

Greenpeace note « **des signes de progrès et d'amélioration dans le cas de certaines entreprises de grande distribution** », mais dans bien des cas, il y a une grande différence entre les politiques d'entreprises déclarées et les résultats observés sur le terrain.

Les améliorations identifiées par l'ONG comprennent la possibilité pour les travailleurs de demeurer en contact avec leur famille par connexion wifi, la réduction des transbordements² ou l'adoption de méthodes de pêche limitant les prises accessoires.

Les compagnies de la grande distribution sont également en train d'explicitier la durabilité et les droits humains dans leurs politiques d'achat, mais la différence entre ce qui est écrit et ce qui se passe dans la réalité reste plutôt importante, surtout dans le cas de celles dont les résultats sont les plus mauvais. Ces dernières sont bien loin de s'aligner sur les cadres réglementaires internationaux reconnus, tels que les « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » des Nations Unies [\[lire\]](#). En particulier, les travailleurs n'ont pas de mécanisme sûr et anonyme par lequel ils peuvent se plaindre de questions ayant trait aux droits humains. Ils n'ont pas davantage, dans bien des cas, le droit de s'organiser dans de véritables syndicats.

Conclusion

L'approche revenant à « dénoncer et stigmatiser » peut améliorer quelque peu la pratique des entreprises. Conscients de l'importance de l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes aux yeux des consommateurs, les compagnies pourraient progressivement – mais lentement – corriger leur mode d'opération.

² Le transbordement correspond au transfert de la prise d'un bateau vers un autre, pour permettre au vaisseau de pêche de rester plus longtemps en mer.

En tant que zone internationale où les gouvernements n'ont que peu de contrôle, la mer reste, encore, une sorte de « territoire sauvage » où les lois et normes ne sont pas appliquées de manière satisfaisante.

Tant qu'il n'y aura pas de lois et normes claires ni de moyens effectifs pour les faire respecter, la pêche non durable et les conditions de vie insupportables pour travailleurs de la mer se perpétueront dans l'avenir.

Pour en savoir davantage :

- Fritzner, C. et al. (ed.), [The High Cost of Cheap Tuna – US Supermarkets, Sustainability, and Human Rights at Sea](#), Greenpeace USA, Washington DC, 2024.
- Nations Unies, [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#), 2011.

Sélection d'articles sur [lafaimexpliquée](#) liés au sujet :

- [La pêche : Le monde pourra-t-il faire face à une demande croissante, tandis que les réserves halieutiques s'épuisent et que la dégradation de l'environnement s'accélère ?](#) 2022.
- [Entreprises responsables ou verdissement affiché? L'industrie de la certification au service des multinationales](#), 2021.

Ainsi que les articles regroupés sous le thème « [Multinationales et leur image](#) ».